

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

M.E.R. et ABO Wind

Monaco Énergies Renouvelables acquiert trois parcs éoliens développés par ABO Wind dans les Côtes-d'Armor et en Charente.

Historique des trois projets

Dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables et en accord avec les acteurs locaux, ABO Wind a initié, développé et construit les projets éoliens de Gurunhuel (en Côtes-d'Armor), de la Plaine et de Villegats (en Charente) d'une **puissance cumulée de 21,6 MW**, soit une production annuelle de 57,2 millions de kwh d'électricité propre par an.

Le projet éolien de **Gurunhuel** a été initié en 2014 et a obtenu les autorisations nécessaires à sa construction et à son exploitation en avril 2019. Il est composé de 2 éoliennes d'une puissance nominale de 3 MW chacune et produira près de 20 millions de kwh par an, ce qui correspond à la consommation résidentielle d'environ 9 000 personnes.

Les projets éoliens de **la Plaine** (situé sur la commune de Chenon) et de **Villegats** (situé sur la commune de Courcôme) ont été amorcés respectivement en 2012 et 2014. Les arrêtés préfectoraux autorisant la construction et l'exploitation des 3 éoliennes du parc éolien de la Plaine ont été signés en 2017. Pour les 4 éoliennes de Villegats, les autorisations de construire et d'exploiter le parc éolien ont été délivrés l'année suivante, en 2018.

Les parcs éoliens de la Plaine et de Villegats viennent s'ajouter aux 5 autres parcs éoliens déjà développés et construits par ABO Wind sur le département de la Charente. La mise en service de ces deux nouvelles fermes éoliennes portera à 70% la part des parcs éoliens installés par ABO Wind sur le département (92 MW installés par ABO Wind sur 132,5 MW installés en Charente). Ces deux nouveaux parcs d'une puissance totale de 15,6 MW, permettent à la région Nouvelle Aquitaine de se rapprocher des objectifs fixés par le gouvernement français.

Construction des trois parcs éoliens

Les chantiers de construction de ces 3 parcs éoliens se sont déroulés en 2020 de la façon suivante :

- **Construction des voies d'accès et des plateformes de levage dès la fin du printemps** : dans un premier temps, les emprises ont été piquetées, puis la terre végétale a été décapée et les empièvements ont ensuite pu être mis en œuvre.
- **Construction des fondations des éoliennes durant l'été** : pour chaque fondation, le ferrailage et la section d'ancrage ont été mis en place avant de procéder au bétonnage de la fondation, puis la terre a été remblayée jusqu'à la base du mât de l'éolienne.
- **Équipement et raccordement électrique** : les postes de livraison de l'énergie électrique ont été installés sur les sites, puis des tranchées ont été creusées par ENEDIS afin d'enterrer les câbles qui relient les postes de livraison au poste source.
- **Transport et montage des éoliennes à l'automne** : le transport des différents composants de l'éolienne se fait par convois exceptionnels. Le montage des composants (mât, nacelle et pales) est réalisé grâce à une grue de levage de très forte capacité. C'est la dernière phase du chantier avant la mise en service de chaque parc.

Monaco Énergies Renouvelables (M.E.R.)

La Principauté de Monaco est fortement engagée dans sa Transition Énergétique et notamment dans la production d'électricité d'origine renouvelable. Bien que la production locale se trouve limitée par la taille du territoire, les enjeux environnementaux ne connaissent pas de frontière. Aussi, le Gouvernement Princier et la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG) ont décidé de fonder en 2017 la société Monaco Energies Renouvelables (M.E.R.), afin d'assurer la production d'électricité d'origine renouvelable hors du pays. L'ambition est forte et claire, puisqu'il s'agit de détenir des actifs capables de **couvrir l'équivalent de la consommation électrique de la Principauté de Monaco**.

Grace à ce partenariat avec ABO Wind, M.E.R. poursuit sa dynamique de développement en ajoutant trois parcs éoliens à l'ensemble de centrales photovoltaïques de grandes puissances qu'elle détient en France. Ces infrastructures assurent désormais la production d'environ 134 GWh annuels d'électricité d'origine renouvelable, soit plus du quart **des besoins de la Principauté**.

M.E.R. prévoit de poursuivre cette croissance en doublant ses capacités sur la période 2020 – 2025.

ABO Wind : 24 ans d'expérience dans le développement de projets d'EnR

Fondé en 1996, ABO Wind compte **parmi les développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe**. En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes et Orléans. La société ABO Wind est une entreprise internationale mais reste une entreprise à dimension humaine et indépendante de grands groupes. Aujourd'hui, plus de 600 collaborateurs sont actifs au sein d'ABO Wind, dont 100 en France.

Avec ces trois nouveaux parcs, ainsi qu'un autre en construction en Mayenne, ABO Wind aura ainsi mis en service en France **32 parcs éoliens** pour une puissance installée de 328 MW. Cela représente 167 éoliennes qui alimentent l'équivalent de la consommation domestique d'environ 270 000 personnes avec de l'électricité propre. ABO Wind travaille en outre sur un portefeuille de plus d'1 GW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.

Fort d'une expérience de plus de 20 ans, ABO Wind a mis son expertise au service du développement de ces 3 projets éoliens, en prenant soin de veiller au respect des exigences techniques, économiques, sociales et environnementales. De plus, avec le soutien des élus locaux, les projets ont été **conçus en toute transparence avec leur territoire d'accueil**, ce qui a contribué à favoriser leur acceptabilité et également leur appropriation.

Ces cessions sont pour ABO Wind **un nouveau succès partagé**, d'une part dans son engagement pour la fourniture d'électricité propre, et d'autre part dans la matérialisation d'une coopération avec un fournisseur et distributeur d'électricité. ABO Wind s'associe ainsi à l'objectif porté par M.E.R. que Monaco devienne l'un des premiers Etats à disposer de capacités de production électrique 100 % verte équivalente à la consommation de son territoire.